

DOSSIER D'INSCRIPTION

à l'examen professionnel d'accès au grade

DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF·IVE
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
SPÉCIALITÉS ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET ACTION ÉDUCATIVE DE LA VILLE DE PARIS

Ouvert à compter du 15 mai 2023

Début du retrait des dossiers : 6 mars 2023

Fin de retrait des dossiers : 7 avril 2023

Dépôt du dossier d'inscription :
avant le 7 avril 2023 - Minuit



Feront l'objet
d'un rejet les dossiers
d'inscription adressés
électroniquement après
le 7 avril 2023 - Minuit

Conditions à remplir :

Peuvent faire acte de candidature, les secrétaires administratif.ive.s de classe supérieure justifiant d'au moins **1 an dans le 6^e échelon et 3 ans de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2023.

À titre transitoire pour l'année 2023, peuvent faire acte de candidature, les secrétaires administratif-ives de classe supérieure ayant au moins **1 an d'ancienneté dans le 5^e échelon** et justifiant d'au moins **3 ans de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2022.

M. M^{me}

Nom de naissance
(en lettres capitales)

Nom d'usage
(en lettres capitales)

Prénoms

Matricule Né-e le

Adresse

Code postal Ville

Tél. personnel Tél. professionnel

E-mail professionnel

Grade actuel Échelon

Spécialité Administration générale

Action éducative

Direction d'affectation

Êtes-vous reconnu-e travailleur-euse handicapé-e par la CDAPH ? Oui Non

Si oui, devez-vous bénéficier d'aménagements d'épreuves ? Oui Non

Paris, le

Signature du-de la candidat-e :

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

INSCRIPTION PAR MAIL

OU

INSCRIPTION EN LIGNE

Ce dossier est à compléter et à retourner dûment rempli aux adresses suivantes :

stephanie.barba@paris.fr
caroline.blondat@paris.fr

Au plus tard le 7 avril 2023 - Minuit

Le dossier de RAEP à compléter vous sera transmis contre la remise du formulaire d'inscription.

L'inscription en ligne est également possible **jusqu'au 7 avril 2023 - Minuit**

Depuis le portail Intranet :

- > IntraParis
- > Onglet Rapido "Calendrier concours"
- > Dans l'application concours, cliquer sur la rubrique "examen professionnel"*

* Cette procédure peut nécessiter la création d'un compte personnel appelé "espace candidat" si vous ne l'avez pas déjà créé.

Le dossier de RAEP à compléter vous sera transmis contre la remise du formulaire d'inscription.

Le dossier RAEP finalisé devra être envoyé par mail à stephanie.barba@paris.fr et caroline.blondat@paris.fr au plus tard le 15 mai 2023 - Minuit

PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel comprend une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ



DOSSIER RAEP

Constitution d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) par le·la candidat·e. Le jury examinera ce dossier, constitué exclusivement des informations figurant sur le formulaire remis par l'administration lors de l'inscription, qu'il notera en fonction des connaissances et de l'expérience acquise par le·la candidat·e durant son parcours professionnel.

Coefficient 1

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION



Entretien avec le jury

Entretien avec le jury sur le fondement du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) remis par le·la candidat·e.

La présentation par le·la candidat·e de ce dossier, d'une durée de 5 à 6 minutes maximum, sera suivie d'une libre conversation avec le jury permettant d'apprécier l'expérience professionnelle du·de la candidat·e, ses qualités de réflexion et d'expression, ainsi que ses motivations et ses capacités à exercer de futures responsabilités et à appréhender son environnement professionnel.

Le jury pourra également demander au·à la candidat·e de répondre à des questions de mise en situation professionnelle ou d'actualité.

Durée de l'épreuve : 20 minutes - Coefficient 3

